

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 17 DECEMBRE 2020 A 19H00**

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **17 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :  
**18 décembre 2020**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**7ème séance 2020**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

**Absents excusés:**

M. TARDIEU François  
M. BURGER Emmanuel

**Objet** : Création de 6 nouveaux postes.

**Absente excusée ayant donné pouvoir :**

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire.

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

N°102/2020

Sur proposition de Monsieur Bernard RAMBOURG, Adjoint délégué, le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à décider de la création de 6 postes dans les conditions de grades suivantes :

- Dans le cadre de la loi relative à la résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique, création de 3 postes d'adjoint technique stagiaire à temps non complet dont 1 de 17h30 hebdomadaires et 2 de 20 heures hebdomadaires à 3 atsem employées à la commune depuis de nombreuses années,
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet au 7<sup>ème</sup> échelon par voie de détachement,
- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet au 10<sup>ème</sup> échelon par voie de mutation,
- 1 poste en contrat d'apprentissage pour l'obtention d'un baccalauréat professionnel « Assistante de Gestion des Organisations ».

Les crédits au chapitre 012 du budget communal 2020 sont suffisants.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,